

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***20068682***Déposé au greffe du Tribunal de
l'entreprise de Liège, division Dinant le**03 JUN 2020**

Le greffier

N° d'entreprise : **0439 480 076****Dénomination**(en entier) : **ETS E. RONVEAUX**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **Chemin du Rebonmoulin 16 - 5590 Ciney****Objet de l'acte : Démission - Nomination - Pouvoirs**

Extrait du procès-verbal des décisions par écrit de l'actionnaire unique du 27 mai 2020 :

1. Prise de connaissance des démissions des administrateurs

L'actionnaire unique prend acte des démissions en qualité d'administrateurs, avec effet à compter du 1er janvier 2020, des personnes suivantes :

- Monsieur Christophe Wanty, domicilié à 7120 Estinnes, Rue de la Praïle 6 ; et
- Monsieur Benoît Soenen, domicilié à 7130 Binche, Rue de Bruille 8.

L'actionnaire unique prend en conséquence acte des démissions de Monsieur Christophe Wanty et de Monsieur Benoît Soenen en qualité d'administrateur délégué.

2. Décharge

Pour autant que de besoin, l'actionnaire unique accorde décharge provisoire à Monsieur Christophe Wanty et Monsieur Benoît Soenen, en leur qualité d'administrateurs et d'administrateurs délégués, pour l'exercice de leur mandat durant l'exercice social en cours jusqu'à la date de leur démission.

L'actionnaire unique s'engage à ce que la décharge définitive à donner pour l'exercice du mandat de Monsieur Christophe Wanty et Monsieur Benoît Soenen en qualité d'administrateurs et d'administrateurs délégués, au cours de la période écoulée depuis le début de l'exercice social en cours jusqu'à la date de démission, soit examinée à l'occasion de la prochaine assemblée générale ordinaire.

3. Nomination De deux nouveaux administrateurs

L'actionnaire unique décide de nommer, en qualité d'administrateurs de la société, et ce avec effet à compter du 1er janvier 2020, pour une période de 6 ans prenant fin après l'assemblée générale ordinaire de 2026 :

- BETONELEC SA, dont le siège social est situé à 7134 Péronnes-lez-Binche, Rue des Mineurs 25, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0708.902.724 (RPM Hainaut, division Charleroi) ;

L'actionnaire unique reconnaît avoir pris connaissance de la désignation par BETONELEC SA de Monsieur Christophe Wanty (domicilié à domicilié à 7120 Estinnes, Rue de la Praïle 6), en qualité de représentant permanent pour le mandat que cette dernière exerce au sein de la société.

- SOENEN BIO SERVICES SRL, dont le siège social est situé à 7131 Waudrez, Rue de Bruille 8, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0462.449.577 (RPM Hainaut, division Charleroi) ;

L'actionnaire unique reconnaît avoir pris connaissance de la désignation par SOENEN BIO SERVICES SRL de Monsieur Benoît Soenen (domicilié à 7131 Waudrez, Rue de Bruille 8), en qualité de représentant permanent pour le mandat que cette dernière exerce au sein de la société.

Sauf décision contraire de l'assemblée générale, les mandats d'administrateur seront exercés à titre rémunéré.

4. Pouvoirs

L'actionnaire unique donne tout pouvoir à Monsieur Joachim Colot, et/ou Madame Louise Collin, ou à tout collaborateur/staff de Deloitte Accountancy SC pour accomplir au nom et pour le compte de la société, toutes les formalités de publication légale relative à la présente décision, et en particulier, la publication d'un extrait du présent procès-verbal aux Annexes du Moniteur Belge et la mise à jour de l'inscription à la Banque Carrefour des

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 18/06/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Entreprises et, à cette fin, pour signer tous documents, accomplir toutes démarches utiles auprès du greffe du tribunal de l'entreprise compétent, des Guichets d'Entreprises et de la Banque Carrefour des Entreprises et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire à cette fin.

Extrait du procès-verbal des décisions du conseil d'administration du 27 mai 2020 :

Après avoir délibéré sur les points à l'ordre du jour, le conseil d'administration, dans l'intérêt de la société, et à l'unanimité des voix, adopte les décisions suivantes :

a) Prise de connaissance de la démission de deux administrateurs délégués et du président du conseil d'administration

Le conseil d'administration prend acte de la démission de Messieurs Christophe Wanty et Benoît Soenen en tant qu'administrateurs et administrateurs délégués de la société, et ce avec effet à dater du 1er janvier 2020.

Le conseil d'administration constate, que suite à la démission de Monsieur Christophe Wanty de son poste d'administrateur et d'administrateur délégué, son mandat de président du conseil d'administration prend également fin au 1er janvier 2020.

b) Nomination de deux nouveaux administrateurs délégués et du président du conseil d'administration

Le conseil d'administration décide de nommer en qualité d'administrateur-délégué de la société, et ce avec effet à dater du 1er janvier 2020 :

- BETONELEC SA, dont le siège social est situé à 7134 Péronnes-lez-Binche, Rue des Mineurs 25, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0708.902.724 (RPM Hainaut, division Charleroi), représentée par son représentant permanent Monsieur Christophe Wanty ; et

- SOENEN BIO SERVICES SRL, dont le siège social est situé à 7131 Waudrez, Rue de Bruille 8, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0462.449.577 (RPM Hainaut, division Charleroi), représentée par son représentant permanent Monsieur Benoît Soenen.

Le conseil d'administration décide de nommer BETONELEC SA représentée par Monsieur Christophe Wanty en tant que président du conseil d'administration, à partir du 1er janvier 2020 et pour toute la durée de son mandat d'administrateur.

Le conseil d'administration ratifie pour autant que de besoin tous les actes accomplis par Monsieur Christophe Wanty et Monsieur Benoît Soenen, depuis le 1er janvier 2020, et confirme que ces actes sont réputés avoir été accomplis par messieurs Wanty et Soenen en leur qualité de représentant permanent des sociétés susmentionnées.

c) Pouvoirs

Le conseil d'administration décide de donner tout pouvoir à Monsieur Joachim Colot et/ou Madame Louise Collin, et/ou tout collaborateur/staff de Deloitte Accountancy SC pour accomplir toutes les formalités relatives à la publication de la présente décision aux Annexes du Moniteur belge.

Louise Collin
Mandataire

Documents déposés :

- Procès-verbal des décisions par écrit de l'actionnaire unique du 27 mai 2020 ;
- Procès-verbal des décisions du conseil d'administration du 27 mai 2020
- Lettre de démission des administrateurs démissionnaires ;
- Copie recto-verso de la carte d'identité des administrateurs démissionnaires ;
- Copie recto-verso de la carte d'identité des nouveaux administrateurs ;
- Attestation du déposant et copie recto-verso de sa carte d'identité.